



AXE 4

VALORISER LES ITINERAIRES DE DEPLACEMENT, vecteurs de découverte du paysage

en tenant compte des singularités locales et des unités paysagères

Orientation 4.1 Développer et conforter des axes de déplacement routiers qui donnent à voir le paysage

Action 4.1.1 Valoriser la singularité de chaque itinéraire et les vues sur le paysage

Action 4.1.2 Améliorer l'intégration paysagère et environnementale des routes

Orientation 4.2 Conserver et développer des itinéraires de déplacement doux diversifiés

Action 4.2.1 Conserver, entretenir et valoriser l'identité des itinéraires existants

Action 4.2.2 Améliorer le maillage, la sécurité et l'accessibilité des circulations douces

AXE 4

ORIENTATION 4.1 Développer et conforter des axes de déplacement routiers qui donnent à voir le paysage

DIAGNOSTIC : Rappel du contexte et des enjeux

La **découverte** du paysage se fait principalement par les routes. Elles sont de plus en plus accompagnées d'éléments à caractère routier de faible qualité. Parallèlement, les structures paysagères qui les accompagnent, comme les alignements d'arbres ou les haies, tendent à disparaître.

L'**uniformisation** de ces routes participe à la banalisation des paysages où l'identité des tracés s'efface, dévaluant avec lui le petit patrimoine qui fait la richesse et la ponctuation de ces axes de déplacement.

Les **traversées de centres urbains** sont subies et non maîtrisées ce qui engendre des conflits d'usage et diminue considérablement le confort des riverains, des piétons ainsi que le cadre de vie de la ville comme des bourgs.

Le caractère rural des routes est encore préservé dans l'unité paysagère des Chambarans mais disparaît progressivement dans l'unité paysagère des collines pour quasiment s'effacer dans celle de la plaine de l'Isère, celle-ci étant soumise à une pression urbaine beaucoup plus importante.

La **dimension écologique** de la route est inexistante en plaine ou dans les premières collines, ces 'voies rapides' qui scindent le paysage sont des obstacles au déplacement des espèces, ce qui n'est pas le cas dans les Chambarans où ces routes ont conservé leur petit gabarit de chaussée, leurs accotements enherbés, fossés...

Si **les vues** depuis les routes sont remarquables et courantes dans ce paysage vallonné des collines, les dégagements visuels sont en train de se fermer à mesure que le couvert forestier se développe, principalement sur les crêtes et dans les pentes. Ces ouvertures visuelles sont aussi menacées à l'approche des centres urbains comme aux entrées et traversées de bourgs, principalement par la densification et l'étalement urbain qui s'établit sans recul le long de ces axes.

Les **circulations douces** accompagnant les axes routiers sont peu nombreuses voir absentes. C'est un manque notable principalement pour assurer la connexion entre les pôles urbains, périurbains, les bourgs de la plaine et ceux des premières collines, là où les flux piétons seraient les plus importants et parallèlement où les flux routiers sont les plus dangereux (vitesse excessive).

OBJECTIFS

Affirmer l'identité de chacune des routes

Intégrer le rythme de ces routes et leur dimension paysagère et écologique

Maintenir la diversité des tracés

Valoriser les points de vue sur le paysage

SOMMAIRE DES ACTIONS

4.1.1. Valoriser la singularité de chaque itinéraire et les vues sur le paysage.

- a. Revaloriser les routes principales
- b. Créer des transitions paysagères
- c. Maintenir et valoriser les vues

4.1.2. Améliorer l'intégration paysagère et environnementale des routes.

- a. Intégrer la route dans le paysage et les écosystèmes
- b. Valoriser les traversées de bourgs
- c. Limiter les éléments défavorables à la qualité paysagère

PARTENAIRES institutionnels concernés

Le Département de la Drôme
La DDT
Le syndicat mixte de la Drôme des Collines
La CAPR
Les communes

ACTEURS concernés

La FFR (Fédération Française de randonnée)
La LPO et autre association de protection de la nature
Le CRPF
L'association simple de gestion forestière
Les agriculteurs
Les propriétaires privés

Actions 4.1.1 Valoriser la singularité de chaque itinéraire et les vues sur le paysage

AXE 4

DIAGNOSTIC : Rappel du contexte et des enjeux

La découverte du paysage se fait principalement par les routes, qui sont devenues des itinéraires de vitesse accompagnées d'éléments routiers de faible qualité, qui ne permettent plus de regarder le paysage et les structures paysagères qui les accompagnent disparaissent au profit de la sécurité et du confort de l'automobiliste.

Les dégagements visuels sur le paysage se ferment avec des constructions proches des axes routiers qui se barricadent de haies, clôtures opaques ou murs implantés sans retrait par rapport à la route.

La construction de nombreux ronds-points est une réponse unique à la gestion des flux, une signature routière banale, qui brisent les effets de perspective et ne reflètent pas l'identité rurale du Pays de Romans.

La route des Dauphins (RD 538), itinéraire bis de l'A7, sectorisée en tronçons sans cohérence entre eux, ne porte plus aucun signe de son histoire. Cet axe majeur, jalonné de maisons fortes, a perdu sa noblesse, aujourd'hui brouillée par une urbanisation qui lui tourne le dos et qui nuit à la mise en scène des silhouettes villageoises.

Les routes de crête sont rares et préservées et donnent à voir la profondeur et la diversité des paysages du Pays de Romans.

La RD532 est marquée par les vergers, ponctuée de points de vente qui manquent d'organisation (gestion de la saisonnalité, stationnement...).

Le contournement de Romans est cloisonné de talus ou de haies qui protègent les habitations riveraines sans véritable parti d'aménagement paysager.

La RD92 est reconnue pour sa vitesse excessive, son alignement remarquable de platanes et ses larges ouvertures sur la plaine agricole.

Toutes ces routes comportent des particularités qui participent à la richesse du Pays de Romans mais fondues dans une uniformisation générale, elles banalisent le paysage et affaiblissent les singularités locales.

OBJECTIFS

Affirmer l'identité de chacune des routes

Aménager les accotements comme transition paysagère

Conserver les ouvertures visuelles

Valoriser le petit patrimoine relatif aux routes

ACTIONS

a. Revaloriser les routes principales

- Intégrer leur singularité, leur histoire, les unités paysagères qu'elles traversent et les différentes séquences qui les composent (traversées de bourg, entrées de bourg, zones d'activité, d'habitation...)
- Requalifier la route des Dauphins (RD538) pour retrouver une cohérence nord-sud en intégrant la dimension patrimoniale et historique.
- Préserver la route remarquable et la valoriser par des aménagements simples: des lieux d'arrêt pour regarder le paysage, une signalétique...
- Affirmer l'identité de la route des vergers (RD532) en intégrant les cabanes de vente, des lieux de stationnement.
- Affirmer le contournement de Romans comme transition boisée entre ville et campagne assurant la perméabilité écologique du tissu urbain.
- Conserver les ouvertures de la route de la plaine (RD92) et ses platanes et valoriser ses accotements (circuations douces sécurisés...).
- Valoriser les routes de fond de vallée longeant les cours d'eau.
- Aménager l'axe Chatillon-Saint-Jean / Mours-Saint-Eusèbe en intégrant les circulations douces, en préservant sa qualité paysagère et ses vues.
- Restaurer, valoriser et réinterpréter le petit patrimoine construit tels que les murets, fontaines, croix, baumes, ponts...

b. Créer des transitions paysagères

- Dégager de larges espaces végétalisés assurant la transition entre le parcellaire privé et la voirie.
- Intégrer les circulations douces et les mettre en sécurité vis à vis de la route, favoriser les plantations dont les arbres et intégrer des fossés pour gérer les eaux pluviales.

c. Maintenir et valoriser les vues

- Conserver les vues aux entrées de bourgs et dans les centres urbains.
- Aménager les croisements en adaptant les aménagements au contexte paysager et urbain, aux flux et en évitant l'utilisation du rond-point.
- Permettre des arrêts en bord de route pour valoriser certains points de vue.
- Éviter les aménagements favorisant la vitesse et conserver le caractère sinueux des routes.
- Valoriser et préserver les routes de crêtes, en évitant les plantations et constructions qui pourraient obstruer les vues remarquables (RD114).
- Conserver les ouvertures visuelles depuis la voie ferrée dans la plaine, principalement de Romans-sur-Isère à Saint-Paul-les-Romans.

OUTILS ET MOYENS existants à utiliser

- SCOT
- PLU : Adapter le retrait des constructions par rapport à la nature de la route et implanter précisément les cônes de vue ou cadrage à maintenir.
- Compétence de la CAPR pour la création et le financement de haies

OUTILS ET MOYENS à mettre en place

Elaborer un schéma directeur d'aménagement des itinéraires routiers à l'échelle de la CAPR, encadré par des professionnels du paysage et intégrant les entrées de ville et villages, les traversées des entités urbaines, les espaces publics, les noeuds routiers...

Etablir un mode de gestion du patrimoine arboré

- Faire l'inventaire du patrimoine végétal des routes.
- Créer d'un plan de gestion de ce patrimoine arboré.

Réaliser des études d'opportunité

- Etudier l'opportunité de définir d'autres itinéraires singuliers dans la logique du classement de la route remarquable (la RD114 à Saint-Bardoux par exemple ou l'extension de la route remarquable jusqu'à Montrigaud)
- Etudier le projet de transport communal pour les plus petites communes: les mairies pourraient louer une voiture communale à leurs administrés sur demande.

COMMUNES CONCERNEES

Toutes les communes et principalement :

- pour la RD538 : Romans sur Isère, Mours-Saint-Eusèbe et Peyrins.
- pour la route remarquable : Chatillon-Saint-Jean, Saint-Michel-sur-Savasse, Parnans, Montmiral et Saint-Bonnet-de-Valclérieux.
- pour les RD 532 à 92 : Saint-Paul-les-Romans, Romans-sur-Isère et Granges-les-Beaumont.
- pour la RD114a : Saint Bardoux.
- pour la RD155 : Saint-Laurent-d'Onay.
- en situation de crête ou dominante : Montmiral, Saint Bardoux, Saint-Laurent d'Onay, Montrigaud.
- menacées par la fermeture aux entrées de bourgs : Geyssans, Parnans, Saint-Bardoux (zone AU), Genissieux, Chatillon-Saint-Jean.

FICHES ASSOCIEES

Axe 1- 1.1.1 - 1.1.2 - 1.1.3 -1.2.1 - 1.2.2 - 1.2.3
 Axe 2 - 2.1.3 - 2.1.5 - 2.2.1 - 2.2.2 - 2.2.3 - 2.2.4
 Axe 3 - 3.12
 Axe 4 - 4.1.2 - 4.2.1 - 4.2.2

Actions 4.1.1 Valoriser la singularité de chaque itinéraire et les vues sur le paysage.

AXE 4

Les routes ont une identité: localisation des séquences à valoriser.

Axe principal nord-sud - Route des Dauphins (itinéraire bis)

- Séquence urbaine Romans-sur-Isère
- Séquence péri-urbaine à Mours-st-Eusèbe
- Séquence 1ères collines à Peyrins

Route remarquable (source DDT):

- Séquence plaine de l'Isère à Chatillon-Saint-Jean
- Séquence 1ères collines (vallée Joyeuse)
- Séquence collines de Chambarans
- Entrées et traversées de bourgs

Routes-belvédères:

- ① — route de crête entre Limone et Herbasse
- ② — route de crête entre Herbasse et Chalon (D155)
- ③ — route de crête limite Drôme/Isère
- ④ — route de crête entre Herbasse et Chalon (D114a-D57)

Axe principal est-ouest:

- route des vergers (D532)
- Couronne verte de Romans
- route de la plaine (D92N)

routes de fond de vallée:

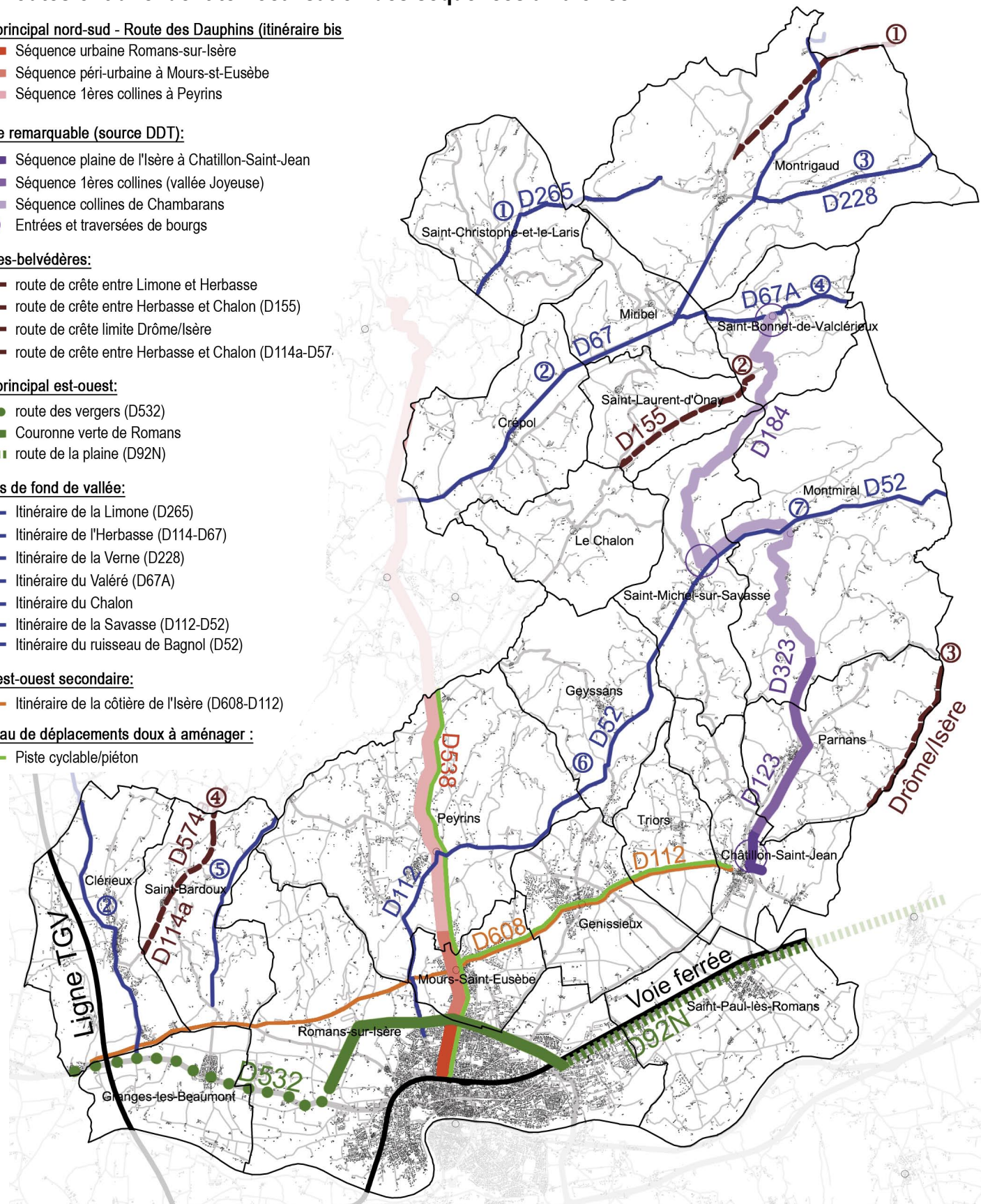
- ① — Itinéraire de la Limone (D265)
- ② — Itinéraire de l'Herbasse (D114-D67)
- ③ — Itinéraire de la Verne (D228)
- ④ — Itinéraire du Valéré (D67A)
- ⑤ — Itinéraire du Chalon
- ⑥ — Itinéraire de la Savasse (D112-D52)
- ⑦ — Itinéraire du ruisseau de Bagnol (D52)

Axe est-ouest secondaire:

- Itinéraire de la côtière de l'Isère (D608-D112)

Réseau de déplacements doux à aménager :

- Piste cyclable/piéton



Exemples de certaines routes qui ont conservé leur identité rurale dans les collines



Saint-Michel-sur-Savasse, D184, route remarquable, intégration paysagère maximum : fossé enherbé, clotures en piquets, ouverture sur le paysage, petit gabarit de chaussée... l'identité champêtre est préservée.



Saint Bardoux, RD114. Qualité paysagère préservée grâce aux ouvertures des deux cotés de la route. La zone AU à gauche de la chaussée devra préserver cette qualité : ouverture, talus, sujets isolés, vue sur la ferme...

Exemples en plaine de routes qui s'adaptent au contexte, qu'il soit urbain ou agricole



Rocade de contournement de Romans-sur-Isère : à droite, un talus planté protège le tissu pavillonnaire et à gauche c'est une prairie et un alignement d'arbres qui mettent à distance les activités comme les habitations.



La RD 532, route des Vergers ou route de Tain, en direction de Granges-les-Beaumont. Les vues sur la côtière boisée, les cultures et vergers qui font l'identité de la plaine sont préservées.

Les ronds-points brisent les effets de perspective: simulation d'ouverture



La route des Dauphins, RD538, axe historique ponctué de ronds-points, zones d'activités... est en perte d'identité. Il s'agit d'oeuvrer en faveur de son histoire et de retrouver les vues qui mettent en scène les éléments repères du paysage. Exemple de l'église de Peyrins qui redevient le point de fuite de la perspective si l'on ouvre le rond-point, alors qu'aujourd'hui, les perceptions sont axées sur les locaux d'activité.



Action 4.1.2 Améliorer l'intégration paysagère et environnementale des routes

AXE 4

DIAGNOSTIC : Rappel du contexte et des enjeux

La route est aujourd'hui dans le paysage un tracé informel qui permet de connecter rapidement les bourgs entre eux. **Hier rurales, elles sont devenues des voies rapides qui ne ménagent ni le paysage ni les écosystèmes traversés.**

Si la route ne tient plus compte des paysages qu'elle traverse, il en va de même pour les traversées de bourgs dont les aménagements sont souvent à la faveur de la voiture et au détriment de la vie du village. L'uniformisation de traitement dans les bourgs, aux entrées et à l'extérieur des bourgs conduit à la perte du lien social comme à la dégradation du cadre de vie.

Les aménagements routiers sont réalisés ponctuellement sans regard global ni soucis de cohérence, ce qui engendre une grande disparité dans les aménagements et une perte du lien rural.

Les routes les plus empruntées sont souvent de faible qualité paysagère et ne s'adaptent pas au contexte : de large gabarit de chaussée, des accotements importants sans traitement, absence de fossé enherbé, glissières métalliques, nombreux sites de collecte de déchets...

Les plantations d'accompagnements ont tendances à disparaître, pour élargir les chaussées, ou buser les fossés, pour réaliser des ronds-points ou autres aménagements routiers qui fragilisent les écosystèmes et agissent comme des obstacles difficilement franchissables. La faible prise en compte des enjeux environnementaux participe au cloisonnement du réseau écologique.

Dans la plaine et les premières collines, les constructions en bords de route ne dialoguent plus avec le paysage. Leur implantation sans espace de transition ou de retrait par rapport au trafic engendre un sentiment de rejet et une nécessité de protection de la part des habitants. Dans les Chambarans, la ruralité des routes est encore préservée par des constructions qui ont su s'implanter en bonne intelligence avec la route, le bourg et le paysage, même si la vitesse reste souvent source d'insécurité.

OBJECTIFS

Valoriser les routes dans les centres urbains
Assurer l'intégration paysagère
Préserver le caractère rural et champêtre
Intégrer les principes écologiques

ACTIONS

a. Intégrer la route dans le paysage et les écosystèmes

- Porter les réflexions d'aménagement sur les trois séquences de routes: entre les bourgs, aux entrées/sorties de bourg et dans les bourgs (cf. schéma).
- Concevoir l'accompagnement végétal en fonction de l'identité de chacune des routes, des unités paysagères qu'elle traverse et des effets de perspectives.
- Préserver la végétation d'accompagnement des routes.
- Privilégier les aménagements adaptés au piéton et à l'identité locale.
- Préserver le caractère champêtre et rural des routes: gabarits de chaussée, fossés enherbés, maintien des clôtures en piquets, haies libres, alignements...
- Limiter l'utilisation de revêtements imperméables (chaussée, stationnement, accotement) et privilégier les surfaces végétalisées (noue, dalles alvéolées...)
- Préserver les fossés et assurer leur continuité en évitant l'utilisation de buse.
- Aménager des passages à faunes et petites faunes pour favoriser la traversée des routes: crapoduc, retrecissement de chaussée....
- Intégrer les nouveaux axes de déplacements routiers en préservant la fonctionnalité de l'espace agricole et celle des écosystèmes, les structures paysagères et les autres axes de déplacements, qu'ils soient routiers ou non.

b. Valoriser les traversées de bourgs

- Limiter l'emprise routière pour privilégier les trottoirs/pistes cyclables, de part et d'autre de la chaussée: les dissocier de la voirie (niveau altimétrique, type de revêtement, mobilier, plantations...), concevoir la route comme une rue piétonne carrossable....
- Inciter au ralentissement des véhicules et à la protection et au confort des usagers piétons comme cyclistes. Les voies partagées peuvent être une alternative judicieuse dans les sections étroites.
- Soigner particulièrement les secteurs proches des commerces et bâtiments publics: créer des espaces de stationnement, éloigner la route des devantures pour favoriser l'implantation de terrasses, faire le choix de matériaux et revêtements cohérents avec l'architecture et le piéton...
- Soigner particulièrement les entrées de bourgs: harmoniser le traitement des limites parcellaires (plantations...), conserver des ouvertures sur le paysage et des cadrage visuelles depuis les bourgs...(voir fiches actions 1.1.3 et 2.1.5)

c. Supprimer les éléments défavorable à la qualité paysagère

- Eviter l'utilisation d'éléments routiers inadaptés (candélabres autoroutier, larges gabarits de chaussée, glissières métalliques, enrochements en gros blocs...)
- Eviter d'y installer les points de collectes de déchets.
- Eviter les aménagements favorisant la vitesse.
- Enfouir les réseaux aériens, particulièrement dans les centres urbains.

OUTILS ET MOYENS existants à utiliser

- SCOT
- PLU : Adapter le retrait des constructions par rapport à la nature de la route et préciser les notions de sols perméables.
- Compétence de la CAPR pour la création et le financement de haies
- Campagne d'enfouissement des réseaux dans les bourgs (SDED - communes)

OUTILS ET MOYENS à mettre en place

Elaborer un schéma directeur d'aménagement des itinéraires routiers à l'échelle du Pays de Romans, encadré par des professionnels du paysage et intégrant les entrées de ville et villages, les traversées des entités urbaines, les espaces publics, les noeuds routiers...

Réaliser un inventaire du patrimoine végétal des routes

COMMUNES CONCERNEES

Toutes les communes et principalement :
- les communes des unités paysagères de la plaine et des premières collines dont les routes sont dégradées et à revaloriser.
- les communes de l'unité paysagère des Chambarans qui sont à préserver des aménagements routiers.

FICHES ASSOCIEES

Axe 1- 1.1.1 - 1.1.2 - 1.1.3 - 1.2.1 - 1.2.2 - 1.2.3
Axe 2 - 2.1.3 - 2.1.4 - 2.15
Axe 3 - 3.1.2 - 3.2.3
Axe 4 - 4.2.1 - 4.2.2 - 4.1.1

Action 4.1.2 Améliorer l'intégration paysagère et environnementale des routes

AXE 4

Certaines routes préservent leur caractère rural

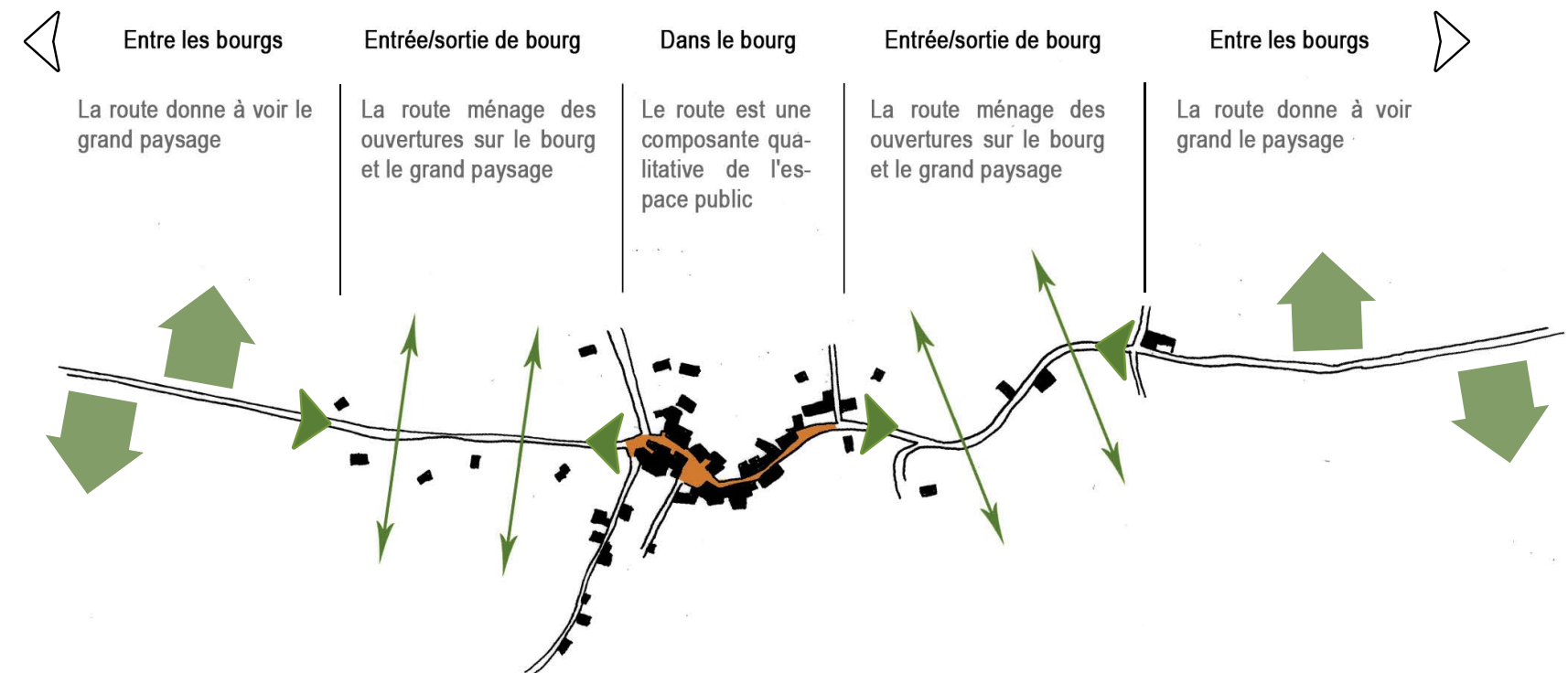


Saint-Christophe-et-le-Laris: petite route au caractère champêtre et patrimonial bordée de clôtures en piquets, de quelques bosquets et ménageant des ouvertures sur le paysage et les éléments bâtis de caractère.



RD52 à Geysans, les aménagements permettent d'appréhender la qualité et la diversité du paysage: glissière bois, accotements non enrobés, fossés enherbés et ouverture visuelle sur le paysage, la noyeraie, la rivière et les collines au loin.

Schéma des séquences routières à prendre en compte lors de projets d'aménagements



Intégrer l'identité paysagère par des aménagements simples: simulations



Crépol, entrée nord: les coulisses végétales (alignement de platane à droite et haie de peupliers à gauche) cadrent le village et apportent de la profondeur au paysage au lieu de cette répétition de poteaux qui souligne la linéarité de la route.



Mours Saint Eusèbe, entrée sud : dissocier les circulations douces de la route et proposer un parti d'aménagement plus végétal et à l'échelle du lieu permet d'intégrer l'identité paysagère locale au coeur du tissu urbain.

Préserver les plantations qui accompagnent et mettent en valeur les routes



Entrée sud de Peyrins: la haie mixte souligne l'effet de perspective axée sur l'église. L'accotement pourrait être aménagé et intégrer un espace protégé pour les circulations douces.



RD92N vers Saint-Paul-les-Romans: l'alignement de platanes a une valeur patrimoniale et paysagère unique sur le territoire. Les vues sur le grand paysage et la plaine sont préservées. L'accotement pourrait être valorisé.

AXE 4

VALORISER LES ITINERAIRES DE DEPLACEMENT, vecteurs de découverte du paysage

en tenant compte des singularités locales et des unités paysagères

Orientation 4.1 Développer et conforter des axes de déplacement routiers qui donnent à voir le paysage

Action 4.1.1 Valoriser la singularité de chaque itinéraire et les vues sur le paysage

Action 4.1.2 Améliorer l'intégration paysagère et environnementale des routes

Orientation 4.2 Conserver et développer des itinéraires de déplacement doux diversifiés

Action 4.2.1 Conserver et valoriser l'identité des itinéraires existants

Action 4.2.2 Améliorer le maillage, la sécurité et l'accessibilité des circulations douces

AXE 4

ORIENTATION 4.2 Conserver et développer des itinéraires de déplacement doux diversifiés

DIAGNOSTIC : Rappel du contexte et des enjeux

Les itinéraires de déplacement doux concernent les itinéraires réservés exclusivement aux déplacements non motorisés: les chemins de randonnées, les promenades équestres et les trottoirs et pistes cyclables.

Les connexions et continuités entre les itinéraires de déplacements doux qu'ils soient exclusifs ou accompagnant les axes routiers n'existent pas.

Les itinéraires de déplacements doux le long des axes routiers sont peu nombreux, peu qualitatifs, peu confortables, souvent discontinus et associés à la voirie sans espace de protection. Leur typologie favorise rarement le piéton car bénéficiant principalement de l'influence routière.

Les itinéraires de promenade, exclusivement réservés aux circulations douces permettent de vivre et de découvrir la Drôme des Collines et sont principalement utilisés par les habitants du Pays de Romans. Ils sont nombreux dans les collines alors que la plaine est moins bien desservie. Ce constat tient au fait que le maillage routier est important dans la plaine, ce qui laisse peu de place pour développer des circulations douces qui soient indépendantes du trafic routier.

Une différenciation existe dans les collines où l'on distingue des chemins équestres et piétonniers, mais il existe peu d'informations relatives au temps de parcours, à la difficulté, aux boucles possibles, aux particularités paysagères (sur les crêtes ou en fond de vallée....)...

Les sentiers de randonnée, petits ou grands, sont assez similaires malgré la qualité et la diversité des paysages traversés. Compte tenu des particularités de ces paysages, la dimension écologique du paysage serait intéressante à valoriser, notamment les zones Natura 2000, les pelouses sèches ou encore les ZNIEFF 1 et les milieux humides, tout comme les éléments d'architecture, les ouvrages hydrauliques, les exploitations agricoles.... **Cette réflexion en matière d'accessibilité de paysages fragiles est à associer avec des mesures de protection des milieux et de gestion du public.**

En terme d'information, il n'y a pas de document exhaustif synthétisant l'offre sur le territoire et décrivant sa diversité. La signalétique n'est pas non plus toujours homogène. **Chaque maître d'ouvrage gère ses itinéraires avec peu de relation avec les autres.**

Les atouts du territoire ne sont souvent pas valorisés à cause du réel manque d'organisation et de gestion des itinéraires de déplacements doux.

OBJECTIFS

Préserver les itinéraires existants en valoriser leurs singularités

Améliorer le maillage des circulations douces

Assurer la connection des ville, bourgs et villages entre eux

Trouver le juste équilibre entre la visibilité des espaces d'importance et leur protection

Approfondir les connaissances et diffuser l'information

SOMMAIRE DES ACTIONS

Action 2.2.1. Conserver, entretenir et valoriser l'identité des itinéraires existants

a. Identifier différents itinéraires

b. Développer l'identité de chaque itinéraire

c. Valoriser les déplacements doux comme patrimoine commun du Pays de Romans

Action 2.2.2. Améliorer le maillage, la sécurité et l'accessibilité des circulations douces

a. Créer des circulations douces reliant les bourgs entre eux

b. Développer des itinéraires pour tous

c. Assurer la continuité entre les différents tronçons de randonnée

d. Gérer l'accessibilité des lieux d'intérêt écologique

PARTENAIRES institutionnels concernés

Le Département de la Drôme

La commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)

La DDT

Le syndicat mixte de la Drôme des Collines

Valence Romans Déplacement (VRD)

La CAPR

Les communes

L'ONF

ACTEURS concernés

La FFR (Fédération Française de randonnée)

Le comité départemental de la randonnée pédestre de la Drôme (CDRP 26)

Le comité Départemental du Tourisme et Romans Bourg-de-Péage Tourisme

Les syndicats de rivières

Les associations de protection de la nature (LPO...)

Le CRPF

L'association simple de gestion forestière

Les agriculteurs

Les propriétaires privés

Les associations de chasseurs

Les associations des villages

Action 4.2.1 Conserver et valoriser l'identité des itinéraires existants

AXE 4

DIAGNOSTIC : Rappel du contexte et des enjeux

Le maillage des itinéraires de randonnées est important dans les collines et permet de relier quasiment tous les bourgs entre eux. Ces sentiers sont identifiés piéton ou équestre mais il existe peu d'information relative à d'autres modes d'utilisation de ces chemins (débardage de bois, piste DFCI, traversée de milieux écologiques fragiles...).

Dans la plaine, ces itinéraires de déplacements doux sont quasiment inexistants. Ce manque peut s'expliquer par une emprise urbaine importante et un maillage routier conséquent. Dans ce contexte, développer des itinéraires éloignés des axes routiers n'est pas simple mais s'avère nécessaire au regard de la dangerosité des routes, de la proximité des bourgs et des échanges quotidiens (domicile-école-travail...).

L'ensemble des sentiers n'est pas ou peu identifiés au regard de leur identité ou de leur particularité, malgré la diversité des paysages qu'ils traversent ou qu'ils donnent à voir. Leur tracé permet de relier des éléments ponctuels d'intérêt, principalement dans les collines mais sans cohérence à l'échelle d'un itinéraire.

Leur entretien est une problématique à part entière qui se gère aujourd'hui par chaque maître d'ouvrage ou concessionnaire. La présence de différents maîtres d'ouvrages et propriétaires rend plus complexe la compilation de l'information pour le grand public et la définition d'un mode de gestion commun, mais cela permet aussi ce grand nombre d'itinéraires.

Si des acquisitions foncières peuvent être réalisées pour ouvrir certains sentiers, la convention est un système plus courant qui sécurise les propriétaires.

Il n'existe pas de cartographie permettant d'identifier les parcours, leur difficulté, le type de public concerné, le temps de parcours, le thème de l'itinéraires, les particularités rencontrées... Ce document de synthèse manque cruellement pour développer et organiser une offre accessible, adaptée à tous et durable.

OBJECTIFS

Identifier certains itinéraires en valorisant leurs singularités
Améliorer l'exhaustivité de l'information sur les différents circuits, leur description, particularités et leur complémentarité
Valoriser le territoire en rendant accessible l'information

ACTIONS

a. Identifier différents itinéraires

- Développer des itinéraires à thèmes: l'eau, la forêt, l'agriculture, l'histoire, la biodiversité, les sites d'inventaires, sur la route des bourgs, les baumes, ou de ferme en ferme à pied... en se basant sur les intérêts de chaque saison et les particularités locales qui font la richesse du territoire.
- Connecter les sites d'intérêts naturel, patrimonial, architectural et les commerces ou fermes pratiquant la vente pour valoriser et faire découvrir les entités particulières faisant la richesse et la diversité du territoire
- Conserver la difficulté propre de chaque itinéraire en veillant à proposer des itinéraires aux niveaux de difficulté variés, adaptés à différents utilisateurs: chevaux, vélo, piétons...
- Identifier les temps de parcours en veillant à la complémentarité des itinéraires.

b. Développer l'identité de chaque itinéraire

- Valoriser la singularité du chemin de Saint Jacques de Compostelle par des aménagements ponctuels liés à son histoire religieuse et élaborer une signalétique adaptée.
- Soigner la qualité des aménagements de la Vélo Route Voie Verte (VRVV) de l'Isère en évitant le langage routier et en réalisant un accompagnement paysager et des points d'arrêts. La mailler avec le réseau existant et à créer.
- Développer et valoriser l'identité de la grande boucle des collines (SMDC)
- Identifier des itinéraires spécifiques pour l'observation des écosystèmes, faune et flore (sur la route des baumes, sentier des balmes, sentier des crêtes...)
- Affirmer l'identité des sentiers le long des cours d'eau (séquence de potager, affus...)
- Entretien et développer le balisage qui est standardisé (FFR), qui peut s'accompagner de panneaux d'information thématiques, de tables d'orientation, description botanique, historique....

c. Valoriser les déplacements doux comme patrimoine commun du Pays de Romans

- Mettre en relation les maîtres d'ouvrage (propriétaires, financeurs et gestionnaires) autour d'un projet commun.
- Décloisonner les actions de chacun et partager les compétences pour élaborer une cartographie exhaustive et descriptive de l'offre des itinéraires de déplacements doux sur le territoire, qu'ils soient en bords de routes ou en site exclusif.
- Définir un mode de gestion et d'entretien adapté à l'identité paysagère concernée.

OUTILS ET MOYENS existants à utiliser

- PLU : Intégrer les itinéraires dans les zonages à l'échelle intercommunale
- Le PDIPR (CG 26)
- La Carte Découverte «Les Boucles de la Drôme des Collines» (SMDC)
- Topo-Guide - La Drôme à pied, du Vercors à la Provence (FFR)
- Les chartes officielles et techniques du balisage et de la signalisation (FFR)
- Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) et son plan (PDESI) du CG26
- Les itinéraires de randonnées conception: enjeux et principes (FFR)

OUTILS ET MOYENS à mettre en place

Réaliser l'inventaire des tracés, difficulté, type de public, particularités locales, niveau d'entretien, ... et mettre en évidence les discontinuités et les sites sensibles.

Définir un plan d'aménagement et de gestion des itinéraires

- Réaliser une carte détaillée localisée sur le territoire de la CAPR, comprenant tous les itinéraires, des informations pratiques (durée, difficulté, équestre, vtt...), les lieux à voir, ou se restaurer, les hébergements...
- Diffuser ce document et échanger avec les intercommunalités voisines pour assurer la continuité des itinéraires.
- Elaborer un mode de gestion des chemins intégrant les milieux associatifs, les entreprises d'insertion, les propriétaires privés, le lycée Terre d'Horizon...

Etendre le réseau et limiter les conflits d'usages

- Inciter les propriétaires privés à ouvrir leurs parcelles pour améliorer le maillage notamment les agriculteurs et les propriétaires forestiers (convention).
- Créer et diffuser un livret pour rappeler les règles de vie dans le Pays de Romans, éviter les conflits entre visiteurs et locaux, entre travailleurs et promeneurs.
- Organiser des événements à thèmes en associant les différents types d'utilisateurs.

COMMUNES CONCERNEES

Toutes les communes et principalement :

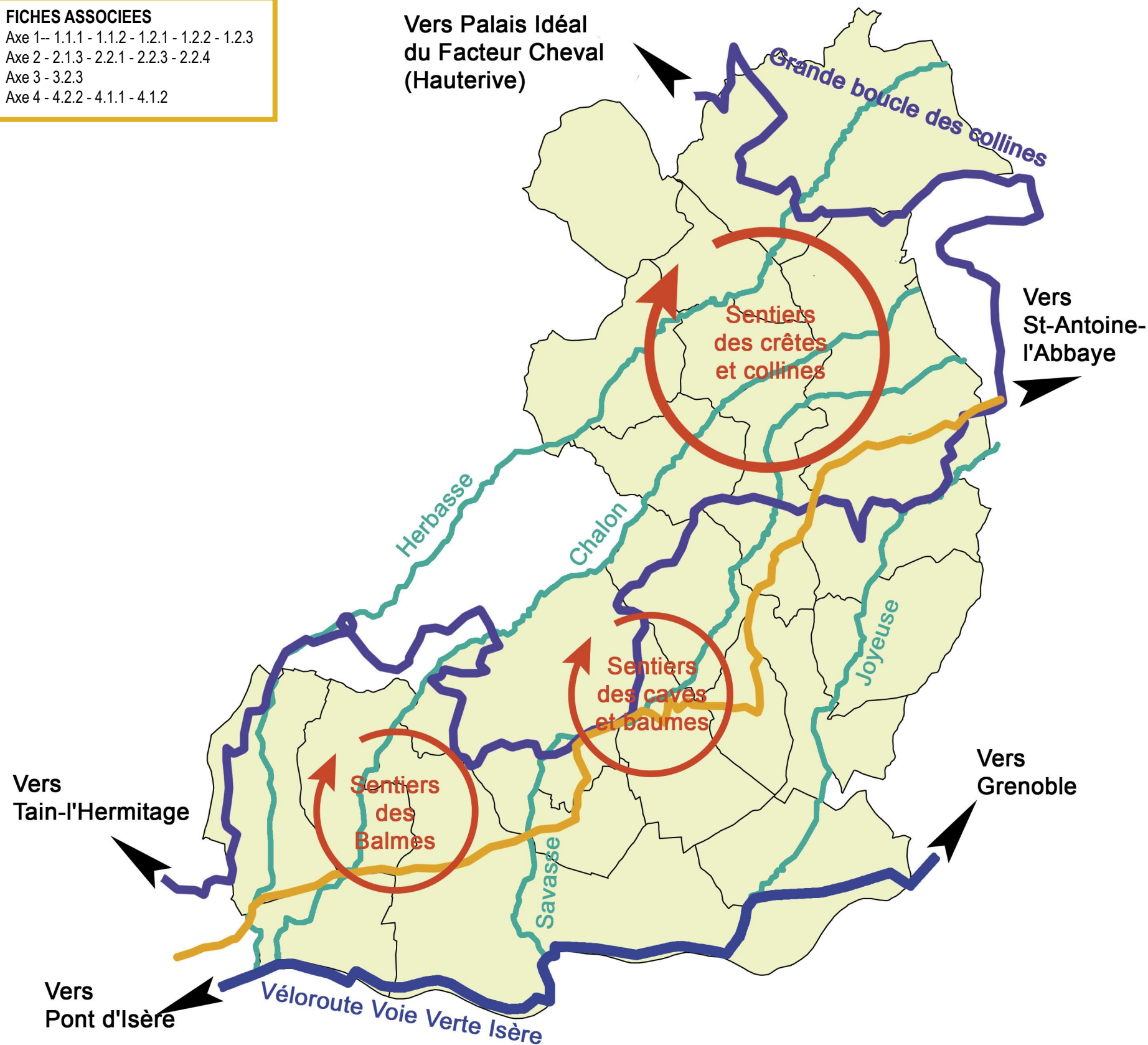
- les communes de la plaine et des collines en ce qui concerne les circulations douces à proximité des axes routiers et dans les bourgs.
- les communes de collines et des Chambarans en ce qui concernent les itinéraires de randonnées.

Action 4.2.1 Conserver et valoriser l'identité des itinéraires existants

AXE 4

FICHES ASSOCIEES

Axe 1-- 1.1.1 - 1.1.2 - 1.2.1 - 1.2.2 - 1.2.3
 Axe 2 - 2.1.3 - 2.2.1 - 2.2.3 - 2.2.4
 Axe 3 - 3.2.3
 Axe 4 - 4.2.2 - 4.1.1 - 4.1.2



Développer des itinéraires à thème valorisant les atouts du territoire

Réseau de circuits cours d'eau

- Cours du Chalon
- Cours de la Savasse
- Cours de l'Herbasse
- Cours de la Joyeuse
- Connexions à l'Isère (confluence), à la vélo route et aux passerelles
- Connexions régulières entre les sentiers pour permettre des boucles
- Points infos au niveau des zones humides

Réseau de sentiers des Balmes

- NATURA2000: «Sables de l'Herbasse et Balmes de l'Isère»
- Plusieurs ZNIEFF1
- Pelouses sèches

Réseau de Feytas (chemins de crête)

- Forêts
- Points de vue remarquables
- Tours (Miribel, Montmiral)

Réseau de sentiers des caves et baumes

- Dimension historique, géologique à valoriser
- Ouverture au public

Itinéraire du patrimoine bâti

- De bourgs en bourgs
- Autour des châteaux et chapelles

Chemin de Compostelle

- Dimension religieuse à valoriser

Sentiers de découverte à développer

Existants: Bois des Ussiaux, Etang de Montmiral, Etang de Joanna Maria
 Exemple à créer: Etang du Grand Gabot (ZNIEFF1)

Action 4.2.2 Améliorer le maillage, la sécurité et l'accessibilité des circulations douces

AXE 4

DIAGNOSTIC : Rappel du contexte et des enjeux

Les axes de déplacement routiers sont des itinéraires de vitesse qui ne permettent plus de regarder le paysage, ils sont dédiés aux véhicules, sans partage avec les autres moyens de déplacement. Pourtant, les besoins sont importants, principalement dans la plaine et les premières collines.

Si les collines sont bien desservies par les itinéraires de randonnées, la plaine manque cruellement de sentiers permettant sa découverte et aucun itinéraire ne permet de relier les collines à l'Isère.

La conception même des routes rend dangereuse la circulation des cyclistes et des piétons: nombreux ronds-points, trottoirs trop étroits ou inexistant, accotements sans traitement paysager et voies cyclables absentes ou peu sécurisées. Ce constat montre l'ampleur de l'investissement dédié à la route depuis des années pour connecter rapidement les bourgs entre eux. C'est chose faite, il est aujourd'hui important de créer des circulations douces accompagnant ces voies ou en site exclusif mais qui incitent les habitants à préférer les modes de déplacement doux à leur voiture.

Ces itinéraires sont cruciaux pour la valorisation des paysages, pour la dynamique sociale du territoire et pour un développement durable des bourgs. Ils permettent entre autres de développer des perceptions sensibles du paysage et de proposer un cadre de vie agréable. Cette sensibilité vécue favorise l'appropriation, la compréhension et le respect d'un territoire.

Le territoire renferme de nombreux sites d'intérêt peu desservis par ces sentiers; que ce soient des milieux écologiques liés à l'eau, des paysages agricoles, forestiers... ils façonnent le paysage du Pays de Romans, participent à son évolution et engendrent ses mutations. Si la protection de ces milieux est primordiale, elle doit intégrer l'accessibilité pour rendre visible les atouts du territoire.

OBJECTIFS

Connecter les bourgs entre eux et améliorer le maillage en plaine

Assurer l'accessibilité pour tous

Intégrer les écosystèmes et leur protection

Rendre perméable la route en facilitant les traversées

Assurer confort et protection au piéton et cycliste

ACTIONS

a. Créer des circulations douces reliant les bourgs entre eux

- Créer des trottoirs et pistes cyclables le long des routes pour connecter les villages entre eux. Privilégier la voie partagée en cas de chaussée étroite avec une circulation routière alternée.
- Dès que possible, dissocier les circulations douces de la voirie en trouvant d'autres tracés, directs et éloignés de la chaussée.
- Concevoir des séquences paysagères aux circulations douces le long des axes routiers pour sécuriser, éviter la monotonie et pour s'inscrire dans le paysage.
- Rendre confortables et sécurisés ces axes en dissociant la voirie par des plantations pour l'ombrage et la gestion des eaux de ruissellement.
- Rendre perméables les axes routiers en multipliant les espaces de traversés: croisements sécurisés, passages traversants, plantations ...

b. Développer des itinéraires pour tous

- Créer quelques itinéraires courts et accessibles aux poussettes, fauteuils roulants et personnes à mobilité réduite hors et à proximité des bourgs.
- Développer des boucles de différentes longueurs qui permettent d'éviter les impasses et de favoriser l'accessibilité à tous (durée et difficulté).
- Mutualiser les itinéraires, principalement dans la plaine (scolaires...) en reliant les déplacements doux le long des axes routiers et les sentiers de randonnées.
- Développer des itinéraires particuliers pour véhicules motorisés pour éviter les conflits d'usages.

c. Assurer la continuité entre les différents tronçons de randonnée

- Développer des sentiers surtout dans les premières collines et la plaine.
- Connecter les bourgs qui ne le sont pas encore.
- Connecter les sites d'intérêt naturel, patrimonial, architecturale et les commerces ou fermes pour valoriser et faire découvrir la diversité du territoire.
- Etudier la faisabilité d'implanter un tracé de randonnée dans le lit de la rivière du chalon, ruisseau à sec quasiment toute l'année.
- Créer un ou plusieurs itinéraires à thème dans la plaine pour connecter la cotière à l'Isère et ce, en dehors des tracés routiers.

d. Gérer l'accessibilité des lieux d'intérêt écologique

- Aménager des séquences de circulations particulières pour limiter les déplacements du public dans les zones dites à risques.
- Développer des affûts et autres éléments permettant l'observation de la faune

OUTILS ET MOYENS existants à utiliser

- PLU : Intégrer les itinéraires dans les zonages
- Le PDIPR est mis à jour régulièrement (CG26)
- La Carte Découverte «Les Boucles de la Drôme des Collines» (SMDC)
- Topo-Guide - La Drôme à pied, du Vercors à la Provence (FFR)
- Financements possible: taxe départementale des espaces naturels sensibles
- Acquisition de foncier ou convention avec les propriétaires foncier

OUTILS ET MOYENS à mettre en place

Réaliser l'inventaire des itinéraires de circulations douces

- Elaborer un plan des connections manquantes ou défailtantes du réseau de déplacement.
- Elaborer un plan des itinéraires de déplacement doux le long des axes routiers, à différencier des itinéraires de randonnées ou de sentier de découverte mais à connecter entre eux.
- Mettre en oeuvre des projets de création ou de rénovation des circulations douces et des accotements de voiries.
- Inciter les propriétaires privés à ouvrir leurs parcelles pour améliorer le maillage notamment les agriculteurs et les propriétaires forestiers (conventions).

Réaliser des études de faisabilité

- Etudier l'opportunité du cheval comme moyen de locomotion (à l'image de la police montée).
- Etudier les opportunités foncières permettant de dissocier les voies de circulations douces des axes routiers.

Inciter à la découverte et au respect des sites

- Elaborer un mode de gestion des chemins intégrant les milieux associatifs, les entreprises d'insertion, les associations de protection de la nature...
- Créer et diffuser un livret de 'bonne conduite' pour rappeler la fragilité des écosystèmes et la meilleure manière de les découvrir.

COMMUNES CONCERNEES

Toutes les communes.

FICHES ASSOCIEES

Axe 1 - 1.1.1 - 1.1.2 - 1.1.3 - 1.2.1 - 1.2.2 - 1.2.3
 Axe 2 - 2.1.2 - 2.1.3 - 2.2.1 - 2.2.2 - 2.2.3 - 2.1.4
 Axe 3 - 3.2.3
 Axe 4 - 4.1.1 - 4.1.2 - 4.2.1

Action 4.2.2 Améliorer le maillage, la sécurité et l'accessibilité des circulations douces

AXE 4

Dans le tissu urbain, les circulation douces confortables et protégées sont prioritaires



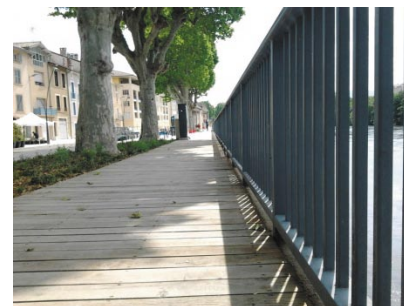
A Sathonay Camp (69), aménagement d'une rue comprenant de part et d'autre: serrurerie de qualité, plantations, trottoir, noue enherbée, piste cyclable, plantations, chaussée.

Cette configuration optimum permet de gérer les eaux pluviales (réten-tion et infiltration), de sécuriser les déplacements non motorisés et d'ac-corder une place importante à toute les strates de la végétation, qu'elle soit herbacées, arbustives ou arborées. Le confort d'usage tant pour les automobiles que les cyclistes ou les piétons est important et l'intégration paysagère est maximum.

L'épaisseur de ces accotements permet aussi de filtrer les vues depuis les logements et bâtiments d'activités se situant de part et d'autre de l'espace public.



Romans, aménagement des quais de l'Isère dans le centre historique. Les récents aménagement ont permis de rendre les berges de l'Isère aux piétons et cyclistes. Les déplacement doux sont sécurisés et confortable, accompagnés ponctuellement de plantations et mobilier.



Les serrureries grises en barau-dage simple s'effacent dans le paysage pour laisser une place d'honneur au cours d'eau et aux montagnes.

Le bois et le béton s'harmonisent avec le bâti sans lui faire concurrence.



Existant



Simulation

Sortie nord de Mours-Saint-Eusèbe : Cette voie reliant Peyrins à Mours est empruntée par tous les types d'usagers et la vitesse routière est souvent excessive: Ce montage propose des circulations douces de part et d'autre de la chaussée, protégées par une bande plantée, éven-tuellement doublée d'une glissière bois. L'enjeu est d'intégrer ces circulations douces protégées du trafic tout en préservant les vues et l'identité champêtre de la RD358.

Hors du tissu urbain, les circulation douces doivent être respectueuses des milieux



Lit du Chalon à Saint-Bardoux, à sec la plupart du temps, il pourrait devenir un itinéraire de promenade atypique.



Dans les alpages du Beaufortin, un sentier sur pilotis permet de ne pas piétiner les pelouses. Source: in-ternet.



Dans la Drôme, marais des Boulignons. La passerelle bois permet de circuler sans endommager le milieu. Source: in-ternet.



Romans, promenade champêtre le long de l'Isère.

L'itinéraire de promenade le long de l'Isère dans le centre de Romans à deux visages: un quai urbain et miné-ral et un sentier spontané de terre et d'herbe qui longe les berges foisonnantes et sauvages de l'Isère, juste ponctué de quelques bancs en bois.





Bidons sans frontière

Gérard Benoit A La Guillaume, photographe et plasticien

Animer durablement la charte paysagère et architecturale

1. Les grandes priorités pour demain

Méthodologie

Définition des 3 volets d'actions prioritaires

2. Faire vivre la charte



1. LES GRANDES PRIORITES POUR DEMAIN

METHODOLOGIE

Agir sur l'architecture et le paysage nécessite d'interroger aujourd'hui des problématiques beaucoup plus vastes, qui leur donnent tout leur sens.

La complexité de la société, les mutations du territoire, les prises de conscience des enjeux environnementaux, économiques qui dépassent de loin l'échelle du Pays de Romans, rappellent que l'architecture et le paysage sont des maillons indissociables de l'environnement, de l'agriculture de l'urbanisation, au croisement de l'action publique et des initiatives privées.

C'est pourquoi les actions proposées dans cette Charte contribuent en priorité aux grands enjeux nationaux de ce début de XXIème siècle :

- **environnementaux** : préserver les équilibres écologiques, réduire les émissions de gaz à effet de serre, économiser les énergies et ressources naturelles, se préparer au changement climatique, assurer une agriculture moderne et responsable
- **sociaux** : assurer le lien et la cohésion sociale, le maintien des personnes âgées à domicile, l'accessibilité pour tous
- **économiques** : participer au développement économique local
- **patrimoniaux** : préserver le patrimoine culturel, bâti et paysager et fonder les actions d'aménagement à partir de cet héritage

Nous avons pris le parti de fonder ces actions sur l'exemplarité.

Etudes, réalisations et opérations de références locales rappellent le rôle majeur des collectivités locales. Certaines actions menées par les communes du Pays de Romans peuvent se développer sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, nous nous sommes aussi attachés à proposer des actions qui coordonneront et mettront en synergie plusieurs dispositifs existants, les rendant ainsi plus complets et efficaces, tant sur le plan architectural que paysager.

L'ensemble des actions et outils à mettre en oeuvre en priorité a été défini par rapport à la durée d'un mandat, 6 ans et compte tenu des moyens financiers mobilisables à l'échelle de la CAPR.

DEFINITION DE 3 VOLETS D'ACTIONS

La CAPR n'a pas compétence à réaliser toutes les actions mais a un rôle fédérateur d'incitation et d'accompagnement, les communes restant à part entière maîtres d'ouvrage des actions dont elles ont la compétence.

Les moyens et outils à mettre en oeuvre en priorité se décomposent en 3 volets complémentaires.

Un même outil ou moyen pour plusieurs fiches actions démontre la synergie des thèmes abordés et l'interaction des fiches entre elles.

Volet 1 - Approfondir les connaissances

Le territoire du Pays de Romans a été peu étudié tant au niveau architectural que du paysage. Actuellement, le CAUE conduit avec la Conservation du Patrimoine une étude sur ce territoire, mais ce document ne sera en rien un inventaire exhaustif. Hormis cette étude qui démarre, les documents sont rares et partiels.

L'enjeu de ce premier volet est d'acquérir une connaissance exhaustive sur des thèmes majeurs, à travers une méthode scientifique reconnue, pour que ces données puissent être intégrées dans les bases de données (naturalistes...) et être intégrées dans des documents réglementaires (SCOT, PLU, AVAP..).

Volet 2 - Planifier et aménager

Le diagnostic a montré que ce territoire est cloisonné, que les acteurs publics, comme privés, oeuvrent indépendamment sur des thèmes qui interagissent.

Planifier permet d'organiser selon un plan et une méthode encadrée par les collectivités, l'aménagement à l'échelle du territoire, pour rendre celui-ci cohérent, fonctionnel et qualitatif.

Cette planification devra associer les synergies entre acteurs. Il s'agit par exemple d'associer le département de la Drôme, la CAPR et les communes pour établir sur le territoire du Pays de Romans un schéma directeur d'aménagement des routes.

Mettre en oeuvre des actions d'aménagement, de rénovation, concertées afin de répondre aux grands enjeux environnementaux et sociaux à l'échelle locale.

Volet 3 - Etablir des partenariats, communiquer et sensibiliser

Ce volet a pour but de faire émerger une culture collective du paysage, de l'architecture et du territoire et de favoriser le sentiment d'appartenance à celui-ci. Il se compose de 3 entités :

Développer des partenariats

Le territoire est riche d'acteurs uniques sur le territoire et qui ne sont pas encore ou insuffisamment sollicités par la CAPR pour agir en faveur du territoire. Il s'agit de développer des partenariats avec ses ressources humaines inédites pour mettre en oeuvre les outils et actions définies par la charte (exemple du lycée Terre d'Horizon, des pépinières, de l'association forestière simple de gestion, des associations d'insertion....).

L'enjeu est de valoriser et dynamiser le territoire en s'appuyant sur des acteurs motivés et de qualité présents sur le territoire.

Communiquer

La compréhension de la charte et de son intérêt passe par la diffusion et la connaissance de son contenu. La communication sur la charte est indispensable à son animation. La définition des publics visés est un préalable à cette communication puisqu'il existe un nombre important d'outils de communication: internet, réseaux sociaux, vidéos, conférences, malette ludique, jeux, exposition, réunions publiques, revues....

Il est important de viser les acteurs représentatifs du territoire: les citoyens, les élus, les agriculteurs, les forestiers, les scolaires, les entreprises et artisans, les architectes, urbanistes, paysagistes, écologues....

Sensibiliser

Rendre sensibles et réceptifs les différents acteurs du territoire sur des sujets pour lesquels ils ne manifestent pas d'intérêt, souvent par manque d'informations, c'est pourquoi cette partie sensibilisation intervient après celle de la connaissance.

Il s'agit de fédérer tous les acteurs, habitants, élus, professionnels... autour de valeurs communes en mettant en évidence l'interaction et les synergies qui existent entre les différentes composantes d'un paysage: l'architecture, le patrimoine, le végétal, la biodiversité, l'eau, les axes de déplacement...

AXE	ORIENTATION	FICHE ACTION CONCERNÉES	MOYENS & OUTILS PRIORITAIRES	Maîtrise d'ouvrage potentielle	MOYENS & OUTILS faisant suite aux actions prioritaires
Volet 1 – Approfondir les connaissances					
1 2 4	1.1 1.2 2.1 4.1	1.1.1 1.1.3 1.2.1 1.2.2 1.2.3 2.1.1 4.1.1	Localiser précisément le réseau écologique dans toutes ses composantes (trame verte et bleue, biodiversité, zones nodales et d'extension...) Réaliser un inventaire des secteurs sensibles, menacés, à valoriser ou à protéger (localisation, peuplement et fonctionnement)	CAPR Communes	- Intégrer le réseau écologique dans les règlements et zonages des PLU - Définir les potentialités de création d'habitats naturels et de restauration de réseaux ou corridors - Identifier les lieux propices au développement d'activités humaines et définir les secteurs à préserver
1 2 4	1.1 2.1 4.1	1.1.2 2.1.3 4.1.2	Réaliser un inventaire des structures et éléments paysagers ponctuels (arbres remarquables, baumes, fontaines...)	CAPR	Intégrer ces éléments du paysage dans les règlements et zonages des PLU
1 2	1.2 2.2	1.2.1 2.2.1	Réaliser un inventaire des secteurs agricoles menacés, dégradés, à mettre en valeur ou à protéger	SCOT CAPR Ch. agri.	Intégrer dans les règlements et zonages des PLU les sites agricoles préalablement définis
2 3	2.1 3.1	2.1.1 2.1.2 2.1.3 2.1.4 3.1.2 3.1.3	Réaliser des diagnostics patrimoniaux des bourgs et villages intégrant les espaces publics	CAPR Communes	- Protéger et requalifier les bourgs et villages à travers l'élaboration de documents cadres - Les intégrer dans les PLU - Les valoriser dans les PLH
1	1.1 1.2	1.1.1 1.2.2	Etudier l'évolution du paysage en intégrant le changement climatique, la mutation du paysage et des écosystèmes	CAPR	Elaborer un plan de sauvegarde du patrimoine écologique qui préserve l'identité paysagère à travers les mutations à venir
1	1.2	1.2.2 1.2.1	Faire une évaluation sylvicole et économique du boisement exploitable	CAPR	Définir des secteurs prioritaires pour l'exploitation et des secteurs non exploitables
4 1	4.2 1.2	4.2.1 4.2.2 1.2.1 1.2.2 1.2.3	Réaliser l'inventaire du réseau de déplacement doux: tracés, connections manquantes ou défectueuses, niveau d'entretien, difficulté de parcours, type de public	CAPR SM Drôme des Collines	- Définir un plan d'aménagement et de gestion des itinéraires de déplacement doux - Etablir des conventions avec les propriétaires pour l'ouverture au public de leur parcelles (forestières, agricoles ...)

Volet 2 – Planifier et aménager					
2 3	2.1 3.1	2.1.3 2.1.2 3.1.1 3.1.2	Elaborer un schéma directeur des espaces publics de chaque commune	CAPR Communes	
2 3	2.1 3.1	2.1.2 2.1.3 2.1.4 3.1.2 3.1.3	Relancer l'opération « Façades » engagée par la CAPR, l'associer aux dispositifs de rénovation énergétique, l'étendre aux hameaux	CAPR	
2 3	2.1 3.1	2.1.3 2.1.4 3.1.2 3.2.1	Lancer les Opérations : « Clôtures » (sur le domaine privé) « Planter devant chez soi » (sur le domaine public)	CAPR Communes	
4 2	4.1 4.2 2.1	4.1.1 4.2.2 2.1.5	Elaborer un schéma directeur des itinéraires routiers à l'échelle de la CAPR (intégrant les entrées de ville et villages, les traversées d'entités urbaines, les nœuds routiers...)	CG Drôme CAPR Communes	
1, 2, 3, 4			Missionner un paysagiste conseiller auprès de la CAPR	CAPR	

Volet 3 – Etablir des partenariats, communiquer et sensibiliser (CAPR)					
Développer des partenariats en s'appuyant sur les atouts du territoire (les pépinières, le lycée Terre d'Horizon, les associations locales, l'association forestière simple de gestion...)					
Développer des outils de communication adaptés : à destination des citoyens et des acteurs du territoire (élus, agriculteurs, forestiers, entreprises, scolaires....)					
Organiser des manifestations (réunions publiques, visites, journées, fêtes...) à thèmes (biodiversité, agriculture, eau, patrimoine, forêt, architecture...)					
Sensibiliser et communiquer sur les relations entre paysage, biodiversité, patrimoine et architecture					

2. FAIRE VIVRE LA CHARTE

Cette charte doit être un document de référence permanent... Pour ce faire, elle doit être portée et représentée par la collectivité de manière vivante et attractive.

L'objectif est de diffuser largement la charte, sous différentes formes, à différents acteurs pour que cet outil devienne un document cadre facile à utiliser au quotidien, un document de référence commun en matière d'aménagement.

Il s'agit de communiquer et sensibiliser mais aussi d'accompagner et de soutenir les initiatives et acteurs qui oeuvrent sur le territoire. Ce peut être un soutien financier, logistique, ponctuel, humain, administratif... pour que le développement du territoire soit aussi durable que solidaire.

S'appuyer sur l'architecte conseiller et le paysagiste conseiller pour les projets de création ou de réhabilitation, pour les projets privés comme publics.

Développer des outils de communication adaptés et évolutifs pour améliorer, synthétiser et rendre accessible l'information

Le territoire est riche de ses acteurs et de leurs savoirs-faire mais le cloisonnement de l'information fait perdre beaucoup de matière et de connaissance.

Dans un premier temps il faut regrouper les données acquises sur le territoire dans tous les domaines pour les mettre en interaction.

Dans un deuxième temps, il faut synthétiser l'information que chacun accumule pour acquérir une base de données complète et à disposition de tous.

Enfin, grâce à la cohésion des acteurs et des informations, il s'agit de communiquer avec des outils adaptés et évolutifs. Cette charte réalisée en 2013 doit pouvoir évoluer, s'enrichir...

Organiser des manifestations

Les événements ponctuels sont souvent un très bon moyen de communiquer et de sensibiliser autour d'un thème précis; Elles permettent de créer l'échange et le dialogue pour que la communication ne soit pas à sens unique mais qu'elle engendre le partage.

Il peut s'agir de journée à thèmes, de visites commentées, de fêtes de saisons, de réunions publiques, de bals.... pour que la transmission se fasse aussi dans le plaisir.

Fédérer tous les acteurs et favoriser les échanges entre eux

Organiser des rencontres autour de thèmes particuliers en facilitant les échanges entre acteurs différents et complémentaires, notamment les agriculteurs et les gestionnaires de la nature... innover dans l'art de travailler ensemble...

Assurer le suivi, l'analyse de la charte

Elaborer un mode de gestion et de suivi des actions engagées et accompagner les projets.

Assurer l'évolution de la charte

Intégrer dans la charte les modifications ou changements importants.

Y intégrer de nouveaux acteurs

Actualiser les actions et moyens prioritaires

Assurer l'évaluation de la charte

Déterminer l'impact des outils et actions au regard des objectifs visés.

Evaluer l'évolution du paysage et de l'architecture, la portée de la charte et de ses actions

Bidons sans frontière - Gérard Benoit - A La Guillaume, photographe et plasticien



LEXIQUE DES ABREVIATIONS

ABF - Architecte des Bâtiments de France
AOP – Appellation d'Origine Protégée
BCAE - Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales
CAPR – Communauté d'Agglomération du Pays de Romans (ex CCPR)
CAUE – Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
CC – Communauté de Communes
CCPR – Communauté de Communes du Pays de Romans
CREN - Conservatoire Régional des Espaces Naturels
DIREN - Direction Régionale de l'Environnement (remplacé par la DREAL)
CDDRA – Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes
DDT – Direction Départementale des Territoires
DFCI - Défense de la Forêt Contre les Incendies
DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EBC (espace boisé classé) et Zone N (zone naturelle)
ENS – Espaces Naturels Sensibles
EPCI – Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPORA – Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
FEADER - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FREDON - Fédération Régionale de Défense contre les Organismes nuisibles
GES – Gaz à Effet de Serre
IFN - Inventaire Forestier National
IGN - Institut Géographique National
INAO – Institut Nationale des Appellations d'Origine
OPH – Office Public de l'Habitat
PAC - Politique Agricole Commune
PAEN - Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PCET – Plan Climat Energie Territoire
PDIPR - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PLH – Plan Local de l'Habitat
PLU – Plan Local d'Urbanisme (ex POS)
PMR - Personne à Mobilité Réduite
POS – Plan d'Occupation des Sols (remplacé par le PLU)
PPR – Plan de Prévention des Risques
RBE – Romans-Bourg-de-Péage Expansion (SM)
RERA – Réseau Ecologique de Rhône-Alpes
SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale
SDCI – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SDENS – Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
SEM – Société d'Economie Mixte
SM – Syndicat Mixte
SMDC – Syndicat Mixte Drôme des Collines
SMGRAD – Syndicat Mixte Grand Rovaltain Ardèche Drôme
SMR – Syndicat Mixte Rovaltain
SRCE – Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STAP - Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
VRD – Valence Romans Déplacement (SM)
ZNIEFF – Zone Naturelle d'Intérêt Environnemental Faunistique Floristique

BIBLIOGRAPHIE

- Projet de territoire du Pays de Romans – 2009 – Setec Organisation
- Charte pour un habitat durable en Drôme – 2007 – Département 26
- Aménager et habiter un territoire de qualité – Habitat et Urbanisme – guide à l'usage des élus de la Drôme – 2008 – Département 26
- Balade au cœur du centre historique de Romans – 2008 – Ville de Romans
- Enjeux fonciers habitat - 2008 – Syndicat mixte de la Drôme des Collines/Adequation/SAFER
- Diagnostic territorial – tome 1 – Etude générale – 2003 - ADASEA
- Diagnostic territorial- tome 2- Etude Paysagère – 2003 - ADASEA
- Diagnostic agricole du territoire – 2003 - ADASEA
- Base de données SIG de la CAPR
- Bilan PLH 2009/2011 - CCPR-CCCBP
- PLH Annexe 2- Pays de Romans – Fiches assemblées - 2009/2011 - CCPR-CCCBP
- Diagnostic des abords de ferme – 2005 – CAUE
- Les 7 familles de paysages en Rhône-Alpes – DIREN
- SCOT Etat initial de l'environnement, diagnostic thématique et PADD– 2012 (en cours d'élaboration)
- Contribution au diagnostic du SCOT, volet Paysage et formes urbaines – 2012 – CAUE 26 et 07
- Synthèse des diagnostics des émissions de gaz à effet de serre réalisés sur les 21 communes, la communauté de communes du pays de Romans et l'office de l'habitat– 2010 – Inddigo
-Schéma éolien de la Drôme, résumé – 2007 – Abiès, Atelier Faurer-Turner
- Charte pour une meilleure prise en compte de l'agriculture dans la gestion du foncier et de l'urbanisme – 2006 – Chambre d'agriculture de la Drome
- Regards croisés sur le paysage, cahier d'enquêtes et d'analyse – 2007 – Mairie-conseils, C. Ronzani et D. Bouillon
- Charte forestière de Territoire de Chambaran (CFT) – Groupe d'Actions Local Leader+chambaran – 2007 - CG 26 et 38, Europe
- Charte CDDRA du territoire de la Drôme des Collines – Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes – 2011 - Syndicat mixte Drôme des Collines
- Synthèse du contrat rivière de la Joyeuse-Chalon-Savasse – Syndicat rivière
- Etude d'impact du parc éolien de la forêt de Thivolet (Montmiral) – 2010 – ABIES
- PLU et cartes communales des 21 communes (approuvés et en cours)
- Réflexions préalables au développement et à la qualité du cadre de vie du village et de la commune de Pamans – 2011 – CAUE
- Charte de l'arbre du Grand Lyon - 2011
- L'architecture rurale et bourgeoise en France éd Vincent Fréal 1967
- L'architecture rurale française – Dauphiné - H. Raulin éd Berger-Levrault 1977
- Habitat et patrimoine rural l'architecture en Lubéron Edisud 2002
- Etat des lieux du patrimoine Leader II Chambaran CG Drôme 1999
- Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme et les constructions publiques
- CERTU
- Entrées de ville, guide méthodologique - Certu, août 1997
- Rapport Sueur, «Demain la Ville»
- Entrées de ville, lieux en devenir - Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme
- La ville franchisée - D. Mangin - 2011

INTERNET

- www.geoportail.gouv.fr/
- www.biodiversite.rhonealpes.fr
- www.drome.pref.gouv.fr
- www.ladrome.fr
- www.territoires.rhonealpes.fr
- www.insee.fr
- www.scotrovaltain.fr
- www.associations-patrimoine.org
- www.drome-des-collines.fr
- www.climat.pays-romans.org
- www.gesteau.eaufrance.fr
- www.inao.gouv.fr
- www.onf.fr
- www.fredon.fr
- www.pays-herbasse.fr
- www.drome.equipement.gouv.fr
- www.dreal.rhonealpes.fr
- www.maps.google.fr

GLOSSAIRE

Affouage - Droit de prendre du bois dans une forêt. En France, le règlement d'affouage permet à la commune de préciser les règles de partage et de déroulement de l'affouage. Il comporte un certain nombre de prescriptions :

- Mode de partage retenu qui peut être par feu, par tête ou mixte. En cas de partage par tête ou de partage mixte, le conseil municipal a la faculté de décider que, pour pouvoir participer au partage, il est nécessaire, au moment de la publication du rôle, de posséder depuis un temps qui n'excède pas 6 mois, un domicile réel et fixe dans la commune.
- Mode d'exploitation : sur pied, ou façonné.
- Conditions de mise en œuvre de l'affouage : inscription au rôle d'affouage, modalités de paiement de la taxe, attribution des lots, modalités de mise en œuvre de l'exploitation.
- Protection du peuplement, des sols, des cours d'eau et de la voirie forestière. (*source Wikipedia*)

Agroforesterie - Association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. Il existe une grande diversité d'aménagements agroforestiers : alignements intra-parcellaires, haies, arbres émondés (trognes), arbres isolés, bords de cours d'eau (ripisylves)... Ces pratiques comprennent les systèmes agrosylvicoles mais aussi sylvopastoraux, agrosylvopastoraux ou pré-vergers (animaux pâturant sous des vergers de fruitiers). Les systèmes agroforestiers sont ancestraux et répandus dans le monde entier.

BCAE (bonnes conditions agricoles et environnementales) - Le traité de Maastricht veut que l'Europe ne finance pas d'activités dégradant l'environnement si ces dernières n'étaient pas justifiées et accompagnées des mesures de réparation ou de compensation. Depuis 2003, le versement des aides compensatrices de la PAC est plus clairement soumis au respect de critères environnementaux : il s'agit de la conditionnalité des aides compensatrices PAC, appelée aussi « Écoconditionnalité » (*source Wikipedia*)

Les BCAE comprennent :

- Bandes tampons le long des cours d'eau
- Non-brûlage des résidus de culture
- Diversité des assolements
- Maintien des particularités topographiques
- Prélèvements pour l'irrigation
- Entretien minimal des terres
- Gestion des surfaces en herbe

L'arrêté préfectoral n° 2012229-0009 du 16 août 2012, qui définit les normes usuelles et les règles relatives aux BCAE est toujours en vigueur pour la campagne 2013. (*source Fiches conditionnalité 2012, ministère de l'agriculture*)

Biodiversité - Désigne la richesse du monde vivant (faune, flore). Une zone présentant une forte biodiversité présente un nombre d'espèce notablement plus important que les zones voisines (*Définition issue du RERA*)

Coeur de Nature - Secteur à l'échelle de Rhône-Alpes où la circulation des espèces est globalement bonne même s'il peut exister des problèmes ponctuels. Ce sont des zones peu fragmentées, à dominante naturelle (nature « ordinaire » comme remarquable) où la circulation des espèces est peu contrainte. Les coeurs de nature ne sont pas synonymes de réservoirs de biodiversité. La préservation de la fonctionnalité de ces zones doit être l'objet d'une attention particulière. (*Définition issue du RERA*)

Convention européenne du paysage - Convention internationale signée à Florence en 2000 par les 47 pays réunis par le Conseil de l'Europe. En cours de ratification par chaque pays (vingt-sept au début de 2009). (*Définition issue de 'Projet de Paysage', revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*)

Cotière – Coteau marquant la limite entre une plaine et un changement de relief (colline, plateau, mer...). Souvent boisée, c'est un élément physique marquant la rupture entre deux formations géotopographiques différentes

Écologie du paysage (ou géoécologie) : Etude scientifique de la dynamique des populations végétales et animales à l'échelle géographique du paysage (par exemple un bassin versant). Voir connectivité biologique, ingénierie écologique, géomédiation. (*Définition issue de la revue 'Projet de Paysage'*)

Ecosystème - Unité écologique fonctionnelle constituée par un ensemble d'organismes vivants (biocénose) exploitant un milieu naturel déterminé (biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie. Cette notion intègre les interactions des espèces entre elles et avec leur milieu de vie, que ce soit dans la nature « ordinaire » ou « extraordinaire ». (*Définition issue du RERA*)

Enjeu paysager - Ce que la population d'un territoire peut gagner ou perdre en fonction des choix publics à faire dans un processus de projet de paysage [...]. (*Définition issue de la revue 'Projet de Paysage'*)

Epannelage (urbanisme) - Forme simplifiée des masses bâties. Le plan d'épannelage désigne l'enveloppe du bâti.

Espèce invasive ou espèce envahissante - Espèce faunistique ou floristique exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels parmi lesquels elle s'est établie par introduction volontaire ou non. Les phénomènes d'invasion biologique sont considérés comme une des grandes causes de régression de la biodiversité, avec la pollution, la fragmentation écologique des écosystèmes et la chasse/pêche/surexploitation de certaines espèces. Exemples : Tortue de Floride, Écrevisse de Louisiane, Perche du Nil dans le lac Victoria, Renouée du Japon, Ambrosie... (*Définition issue du RERA*)

FREDON - La Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de RHONE-ALPES est un organisme technique chargé de la surveillance sanitaire des végétaux. Elle a été créée en 1987 et est agréée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Elle coordonne les 8 Fédérations Départementales de Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles.

Gestion différenciée (vers 1980 en France) - Mode alternatif (dit souvent écologique) de création et d'entretien des espaces verts et aquatiques, privés et publics, supposant notamment l'économie d'énergie, l'absence de pesticides et l'accès libre du public. (*Définition issue de la revue 'Projet de Paysage'*)

Intégration paysagère - Dans un projet de paysage ou d'architecture, opération de conception et de réalisation de l'aménagement qui consiste à ajouter un (ou plusieurs) nouvel élément à un paysage ou à un édifice de façon à ce que cette modification ne soit pas perceptible. Elle peut entraîner la formation d'un nouveau paysage (attractif) ou d'un nouvel édifice (de qualité) aux propriétés distinctes de celui qui était perçu auparavant. L'intégration paysagère d'une autoroute est faite soit par dissimulation de celle-ci, soit par sa mise en scène, notamment au niveau des ouvrages d'art. (*Définition issue de la revue 'Projet de Paysage'*)

Modenature - Eléments d'ornement en relief des façades, tels que les moulures, bandeaux des encadrements, corniches, couronnements etc...

PAEN - La Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux confère aux départements une nouvelle compétence : la protection et l'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains. La mobilisation de cette compétence passe par la mise en œuvre d'un nouvel instrument du Code de l'urbanisme : les « périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains », dits PAEN. L'association Terres en Villes et la Fédération nationale des Safer se sont associées, avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de l'Assemblée des départements de France, pour promouvoir la politique des PAEN auprès des départements, des collectivités locales et des autres acteurs concernés. Depuis 2007, il bénéficie en supplément du soutien financier de la DIACT et de plusieurs départements et agglomérations engagés dans une démarche opérationnelle. (source: <http://www.experimentation-paen.fr>)

Paysage - « Partie de territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou culturels et de leurs interrelations » (article 1 de la Convention européenne du paysage de Florence). Concept relationnel supposant un rapport, un lien entre un espace perçu et un sujet le percevant, et qui permet de décrire et de comprendre ce lien dans toutes les sociétés. Le paysage est à la fois l'empreinte perceptible des valeurs et des règles d'une culture, et la matrice de sa transformation mimétique ou inventive. Il est distinct de l'environnement qui est, pour les scientifiques, une notion systémique (comme celle d'écosystème), mais l'englobe. (*Définition issue de la revue 'Projet de Paysage'*)

Permaculture - Art qui vise à aménager des écosystèmes humains, éthiques, durables et robustes, qui s'intégreront harmonieusement avec la nature (extrait du livre écrit par Steve Read, bientôt publié par les éditions Actes Sud) C'est une science et un art de l'aménagement d'un territoire accessible à tous qui peut être mise en œuvre partout, aussi bien à l'échelle d'un appartement que d'une ville, d'un potager que d'une ferme...

Plan de développement rural hexagonal - Il couvre l'ensemble du territoire métropolitain hors Corse. Les mesures : indemnités compensatrices de handicaps naturels, soutien à l'installation en agriculture (dotation jeune agriculteur et prêts bonifiés), poursuite des aides à la reconstitution des forêts après tempêtes (plan chablis), aides visant à l'amélioration de la valeur économique des forêts ainsi que de la desserte en forêt pour la mobilisation de la ressource en bois. S'y ajoutent deux dispositifs de soutien à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement: la prime herbagère agroenvironnementale et la mesure agroenvironnementale en faveur de la diversification des cultures dans l'assolement (MAE rotationnelle). (*Source ministère de l'agriculture - <http://agriculture.gouv.fr/le-programme-de-developpement>*)

Réseau écologique – Concept théorique de l'écologie du paysage, il comprend l'ensemble des éléments naturels ou seminaturels présents dans un paysage pouvant être le support de flux de biodiversité (haies, bosquets, mares, prairies, bandes enherbées, etc.). Il est composé de zones nodales, zones d'extension, de zones relais, de corridors zones d'extension, de zones relais, de corridors biologiques... Dans la Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes, la trame écologique globale résulte d'un cumul de 7 continuums écopaysagers. Le réseau écologique est donc dans ce cas un ensemble fonctionnel de continuums et de corridors offrant une capacité d'accueil pour une majorité d'espèces (*Définition issue du RERA*)

Ripisylve - Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, la notion de rive désignant l'étendue du lit majeur du cours d'eau non submergée à l'étiage.

La notion de ripisylve désigne généralement des formations linéaires étalées le long de petits cours d'eau, sur une largeur de 25 à 30 mètres, ou moins. Elles jouent un rôle écologique important. En particulier, elles offrent des habitats naturels spécifiques variant selon l'altitude et l'importance du cours d'eau. Elles forment des corridors biologiques, augmentent la connectivité écologique des paysages et jouent pour ces raisons un rôle majeur pour le maintien de la biodiversité. Véritables filtres, elles protègent la qualité de l'eau et d'une partie des zones humides du bassin versant, les berges et les sols riverains. (*source Wikipedia*)

RT 2012 - Réglementation thermique et performance énergétique, appliquée dans le cadre des permis de construire et d'aménager. Elle intervient sur le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage, la ventilation.

Unité paysagère - Périmètre géographique cartographiable caractérisé par les mêmes attributs paysagers. (*Définition issue de la revue 'Projet de Paysage'*)

COMITE DE PILOTAGE

Maîtrise d'ouvrage - Communauté d'agglomération du Pays de Romans

Monsieur François GRAVIER - Vice-Président à l'aménagement du territoire et à l'habitat

Monsieur Jean-David ABEL - Vice-Président à l'Environnement

Monsieur Daniel BIGNON - Vice-Président au développement économique

Madame Frédérique BOMPARD - Directrice du service aménagement, urbanisme et habitat - Pilote du projet

Madame Céline DEBAILLEUL - Chargée de mission rivières

Monsieur Eric BRET - Technicien rivières

Monsieur François ALBERT - Chargé de mission agriculture et environnement

Assistance à la maîtrise d'ouvrage - CAUE de la Drôme

Monsieur Walter ACCHIARDI - Directeur adjoint

Madame Michèle FREMAUX - Chargée d'études

Représentants des communes membres

Monsieur Christian BORDAZ - Maire de Genissieux

Monsieur Bernard DUC - Maire de Saint-Bonnet-de-Valclérieux

Monsieur Bernard BARTHELON - Maire de Saint-Michel-sur-Savasse

Monsieur Francis BARRY - Maire de Saint-Christophe-et-le-Laris

Monsieur Gérard LABRIET - Maire de Triors

Madame Martine BUON - Service urbanisme - Mairie de Romans-sur-Isère

Partenaires institutionnels

Madame Marie DESTARAC - Architecte - STAP

Monsieur Jean-Michel COTTE - Elu - Chambre d'Agriculture de la Drôme

Monsieur Philippe LACOSTE - Chargé de mission à l'urbanisme - Chambre d'Agriculture de la Drôme

Monsieur Thomas BISEL - Chargé de mission - SCOT Grand Rovaltain

Madame Muriel CHABERT - Inspectrice des sites classés Drôme - DREAL

Monsieur Frédéric MERLOZ - Chargé de mission - Syndicat Mixte Drôme des Collines

Partenaires professionnels de l'architecture et du paysage

Monsieur Eric BERLIN - Paysagiste Conseil de la DDT

Monsieur Christian CHAMBON - Architecte conseiller de la CAPR

Monsieur Paul BERRON - Architecte libéral

Monsieur Bernard COGNE - Architecte libéral

Monsieur Pierre-Vincent INNOCENTE - Architecte libéral

Madame Frédérique EUVRARD - Paysagiste libéral - Agence «Les pieds dans l'herbe»

COMITE TECHNIQUE

Maîtrise d'ouvrage - Communauté d'agglomération du Pays de Romans

Monsieur François GRAVIER - Vice-Président à l'aménagement du territoire et à l'habitat

Madame Frédérique BOMPARD - Directrice du service Aménagement, urbanisme et habitat - Pilote du projet

Monsieur François ALBERT - Chargé de mission agriculture et environnement

Assistance à la maîtrise d'ouvrage - CAUE de la Drôme

Monsieur Walter ACCHIARDI - Directeur adjoint

Madame Michèle FREMAUX - Chargée d'études

Maîtrise d'oeuvre

Agence RACINES iap - Paysagiste mandataire - Madame Emilie OTTOMANI

Atelier EQUIPAGE - Architecte co-traitant - Madame Chantal BURGARD

Merci à eux pour leur contribution



Bidons sans frontière
Gérard Benoit A La Guillaume, photographe et plasticien

